

Valoriser le Fleuve en Île-de-France

Aménager avec le Fleuve :
Robustesse et risques d'inondations

Enjeux de diminution de la vulnérabilité aux inondations
en Ile-de-France

Table-ronde 4 du 10 décembre 2009
Ludovic FAYTRE – Responsable études risques majeurs

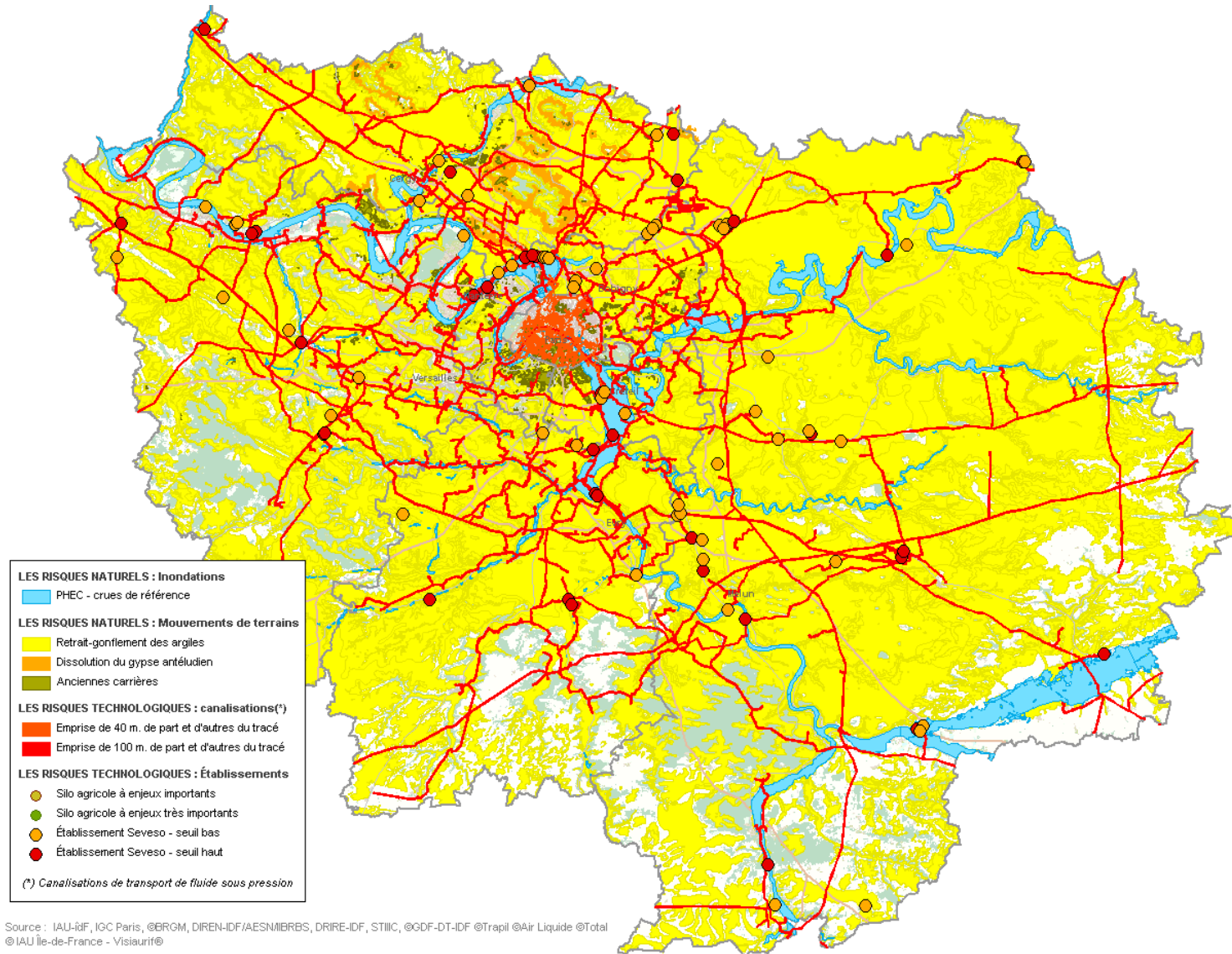


INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

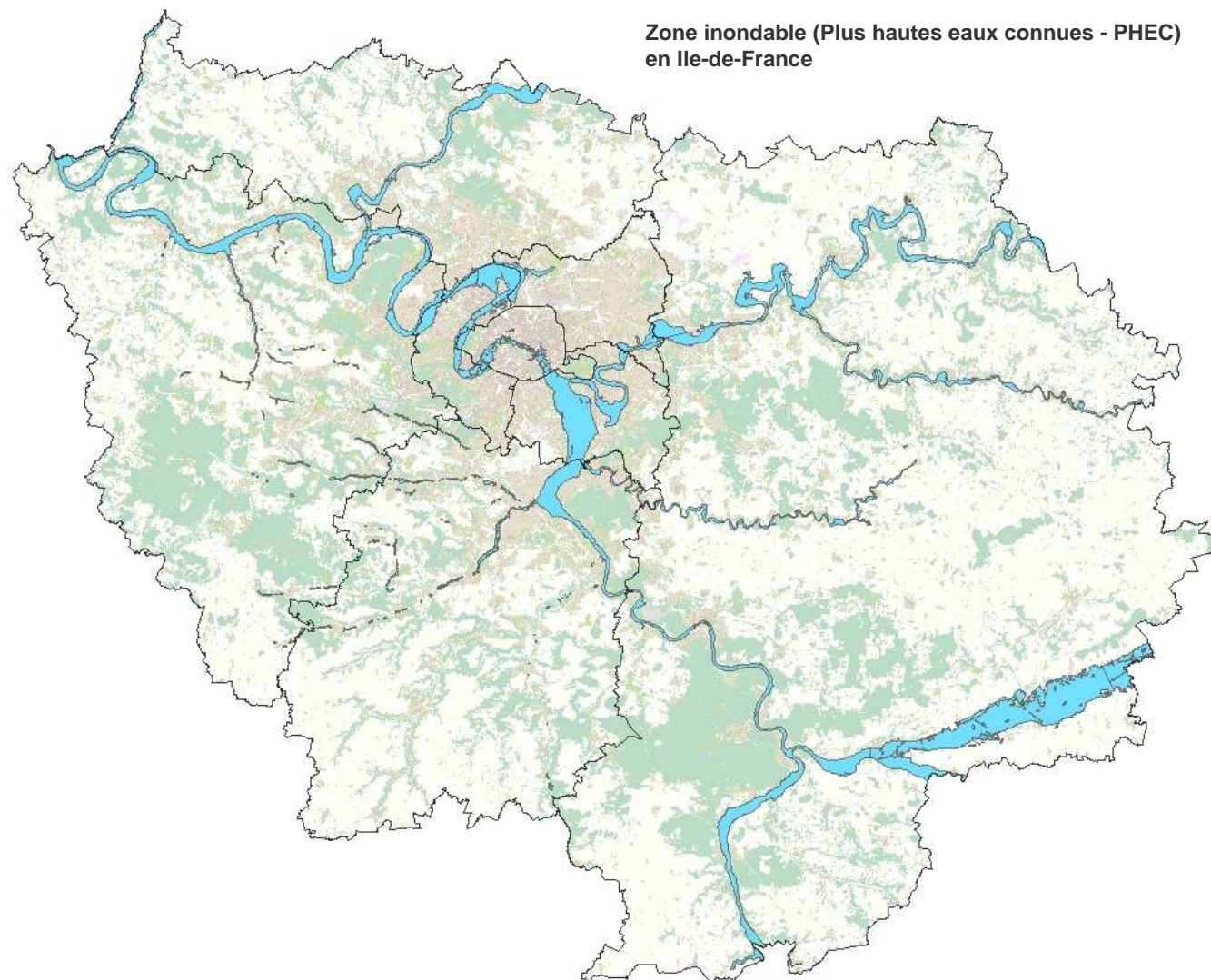
ÎLE-DE-FRANCE



Risques naturels et technologiques en Ile-de-France

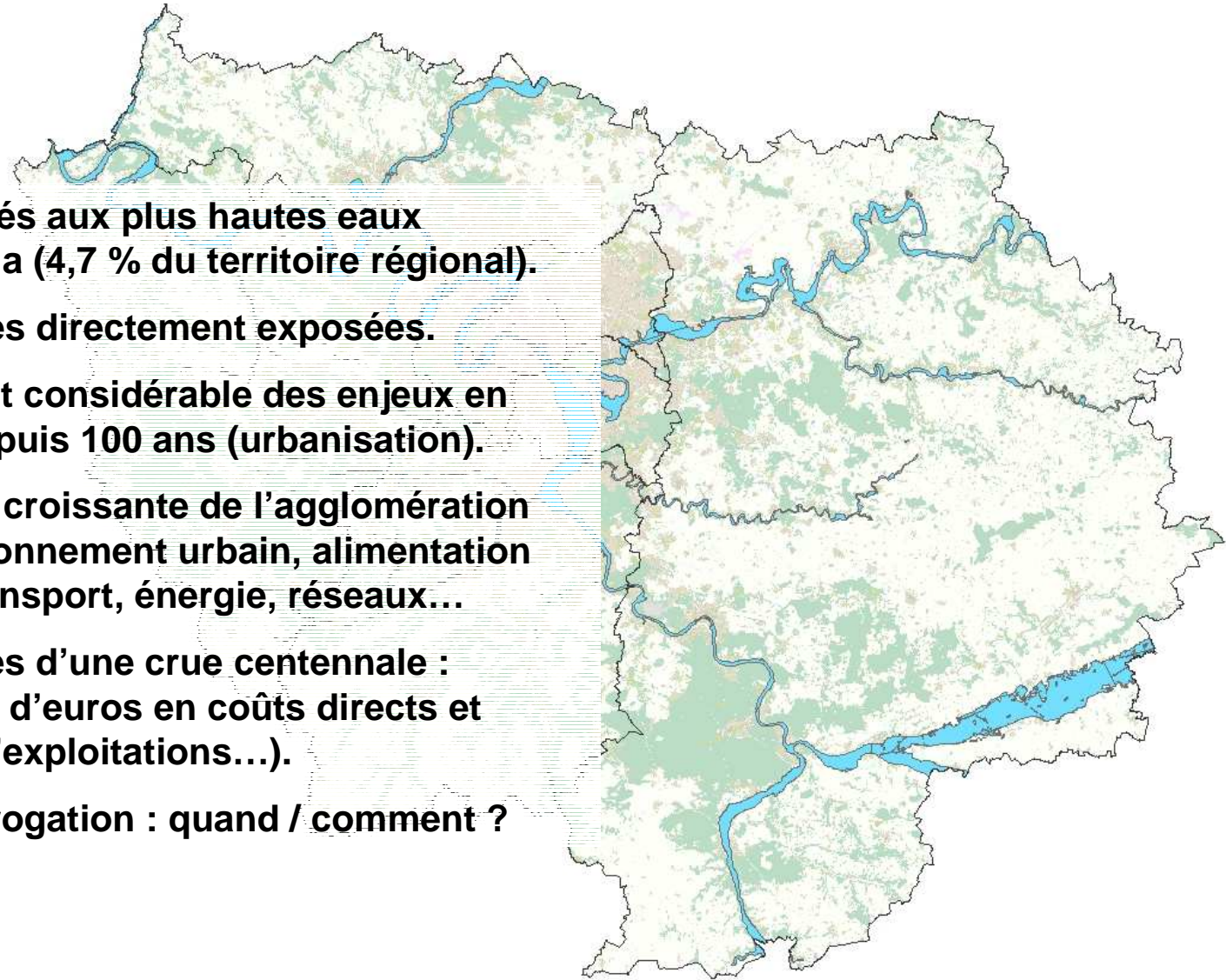


Les inondations par débordements : principal risque majeur en Ile-de-France



Les inondations par débordements : principal risque majeur en Ile-de-France

- **Territoires exposés aux plus hautes eaux connues : 56 350 ha (4,7 % du territoire régional).**
- **900 000 personnes directement exposées.**
- **Un accroissement considérable des enjeux en zone inondable depuis 100 ans (urbanisation).**
- **Une vulnérabilité croissante de l'agglomération parisienne : fonctionnement urbain, alimentation en eau potable, transport, énergie, réseaux...**
- **Les conséquences d'une crue centennale : plusieurs milliards d'euros en coûts directs et indirects (pertes d'exploitations...).**
- **Une double interrogation : quand / comment ?**



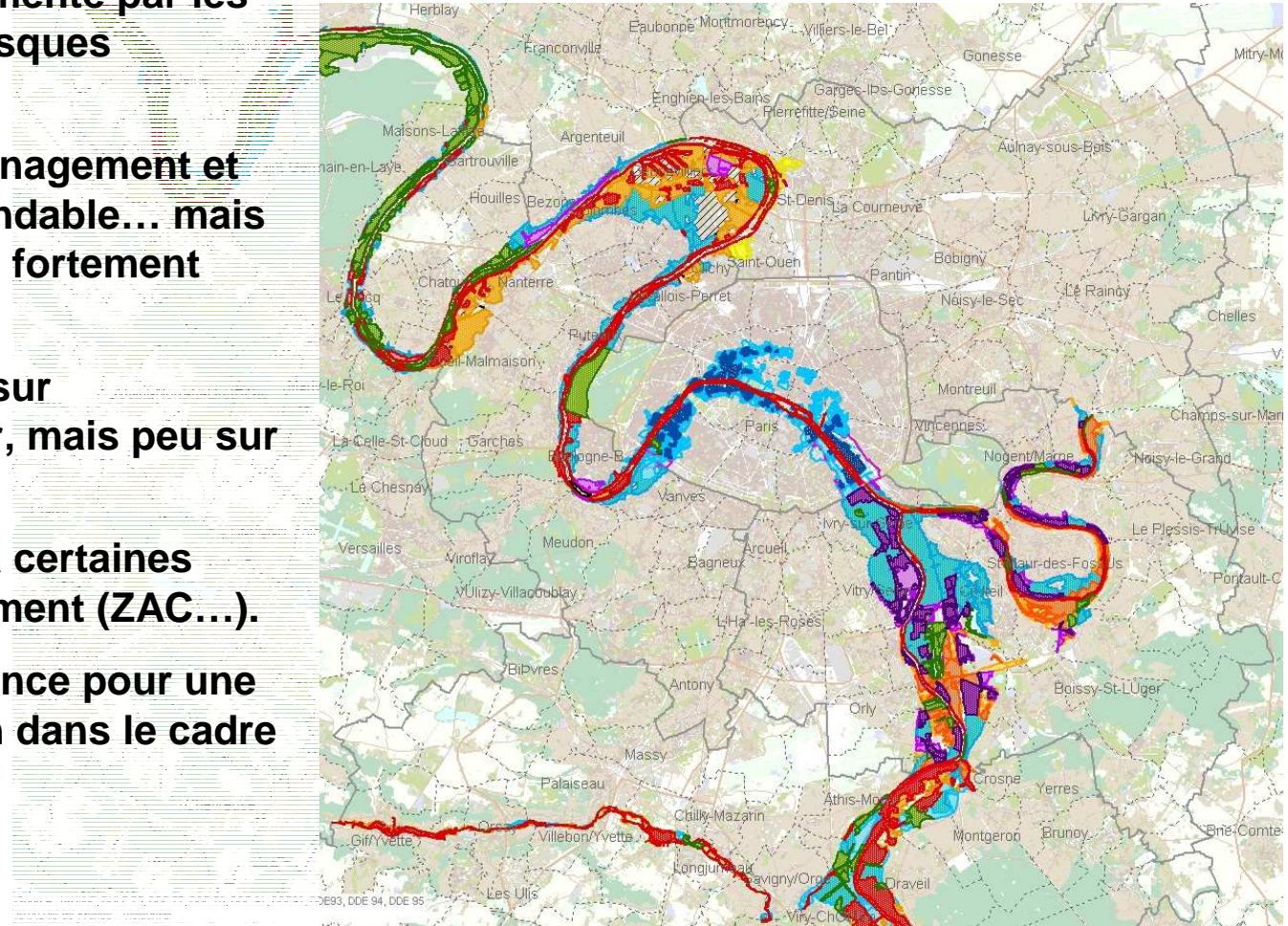
La forte exposition aux risques de l'agglomération centrale

- 19 725 hectares en zone inondable (dont 13371 ha (67 %) en zones aléas fort et très fort).
- 718 000 habitants directement exposés dont 368 000 (51 %) en en zones d'aléas fort et très fort.
- Une part importante du potentiel économique impactée : 130 ZAE sur 717 impactées par la zone inondable ; 7 400 établissements de plus de 10 salariés (515 000 emplois) dont 3 000 (232 000 emplois) en zones d'aléas fort et très fort.
- 1 460 équipements locaux impactés (enseignement, sport, culture, loisirs, santé...), dont 800 en zone d'aléas fort et très fort.
- Une évolution continue de l'urbanisation en zone inondable depuis 25 ans.

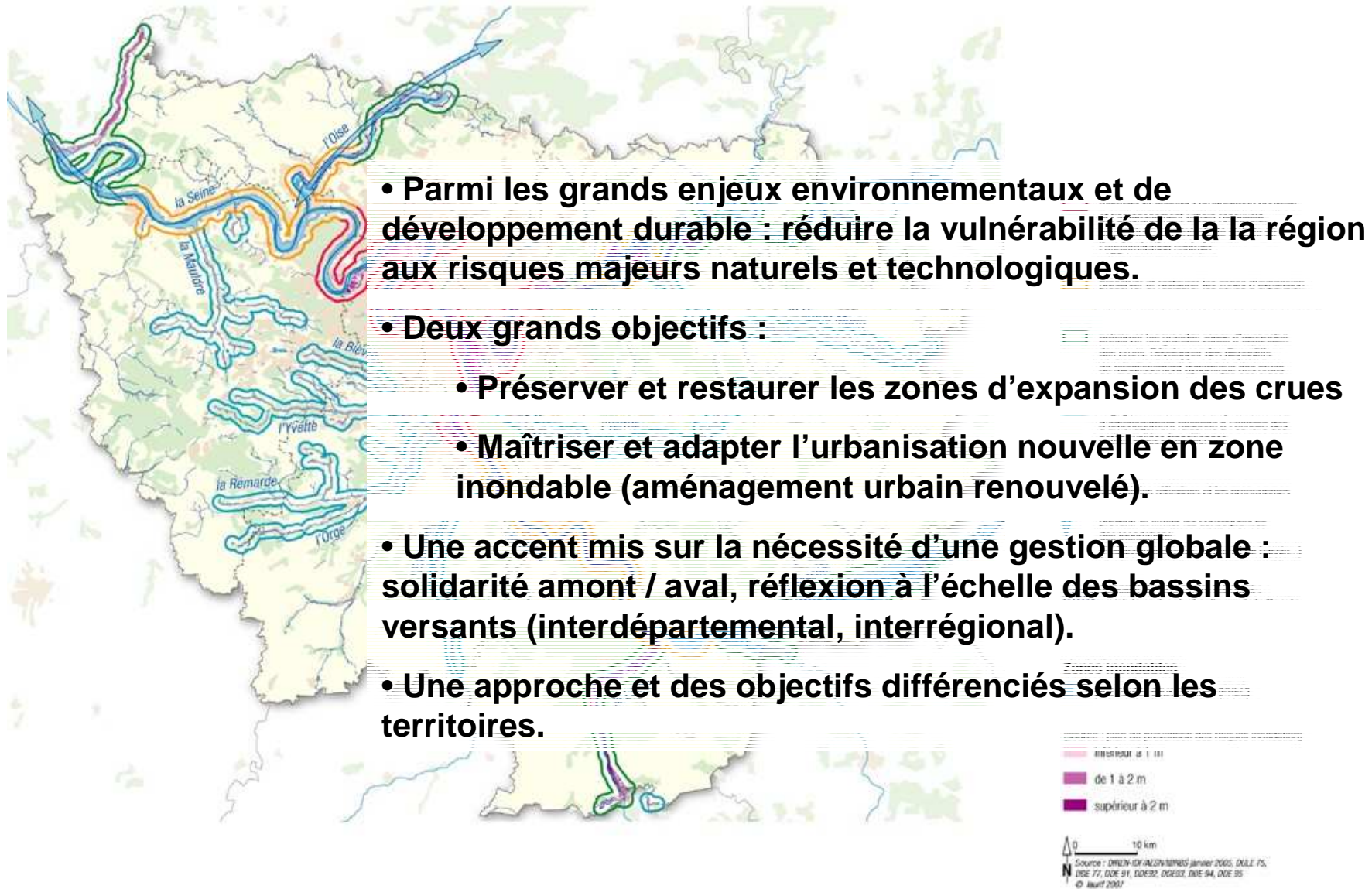


Une urbanisation en zone inondable réglementée par les PPRI

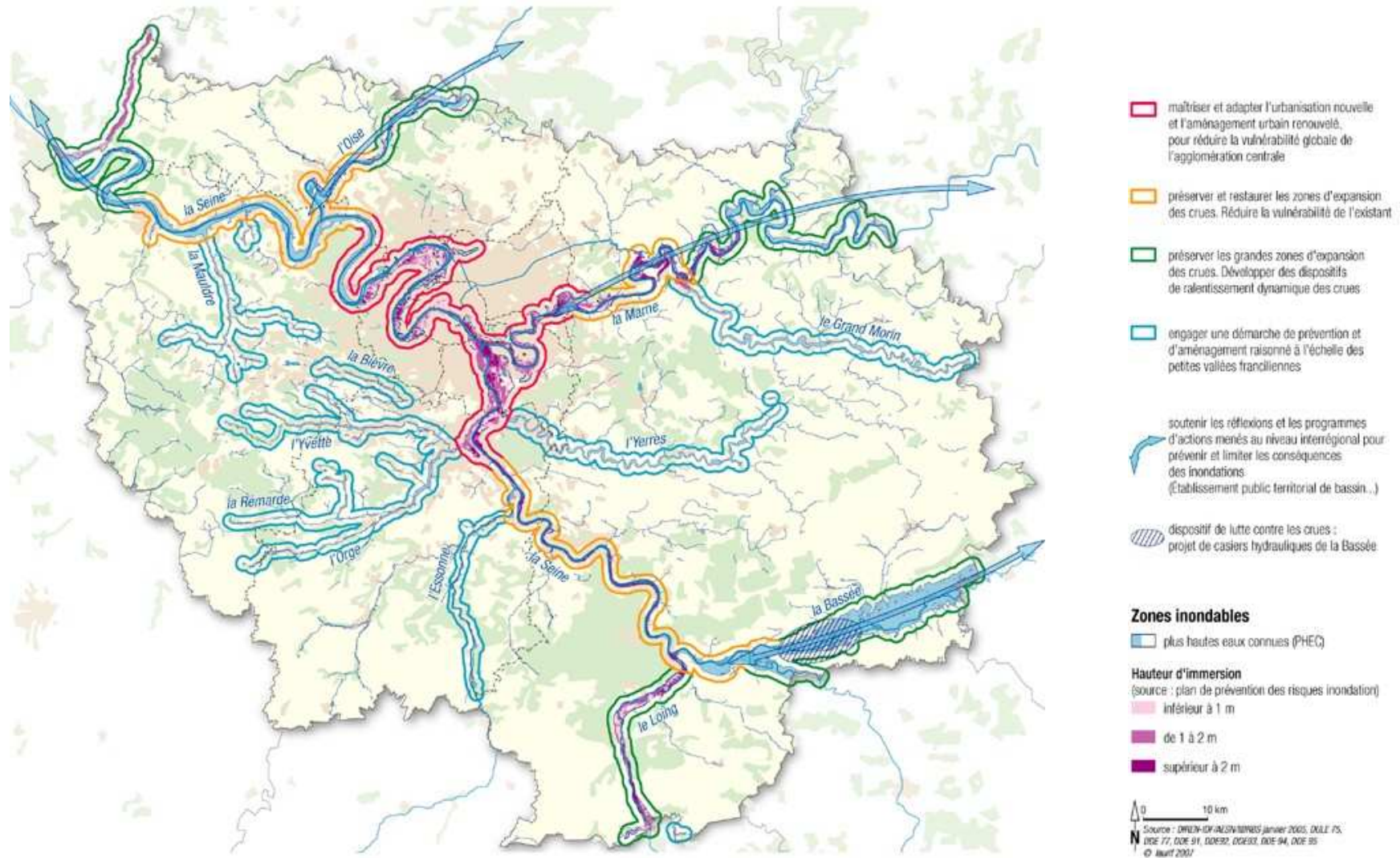
- Un aménagement réglementé par les plan de prévention des risques inondation (PPRI).
- PPRI : des règles d'aménagement et d'urbanisme en zone inondable... mais des limites en zones déjà fortement urbanisées :
 - Des prescriptions sur l'aménagement futur, mais peu sur l'existant.
 - Faible adaptation à certaines échelles d'aménagement (ZAC...).
- Une plus grande cohérence pour une meilleure compréhension dans le cadre des futures révisions ?



La prise en compte de la problématique inondation dans le projet de SDRIF



La prise en compte de la problématique inondation dans le SDRIF



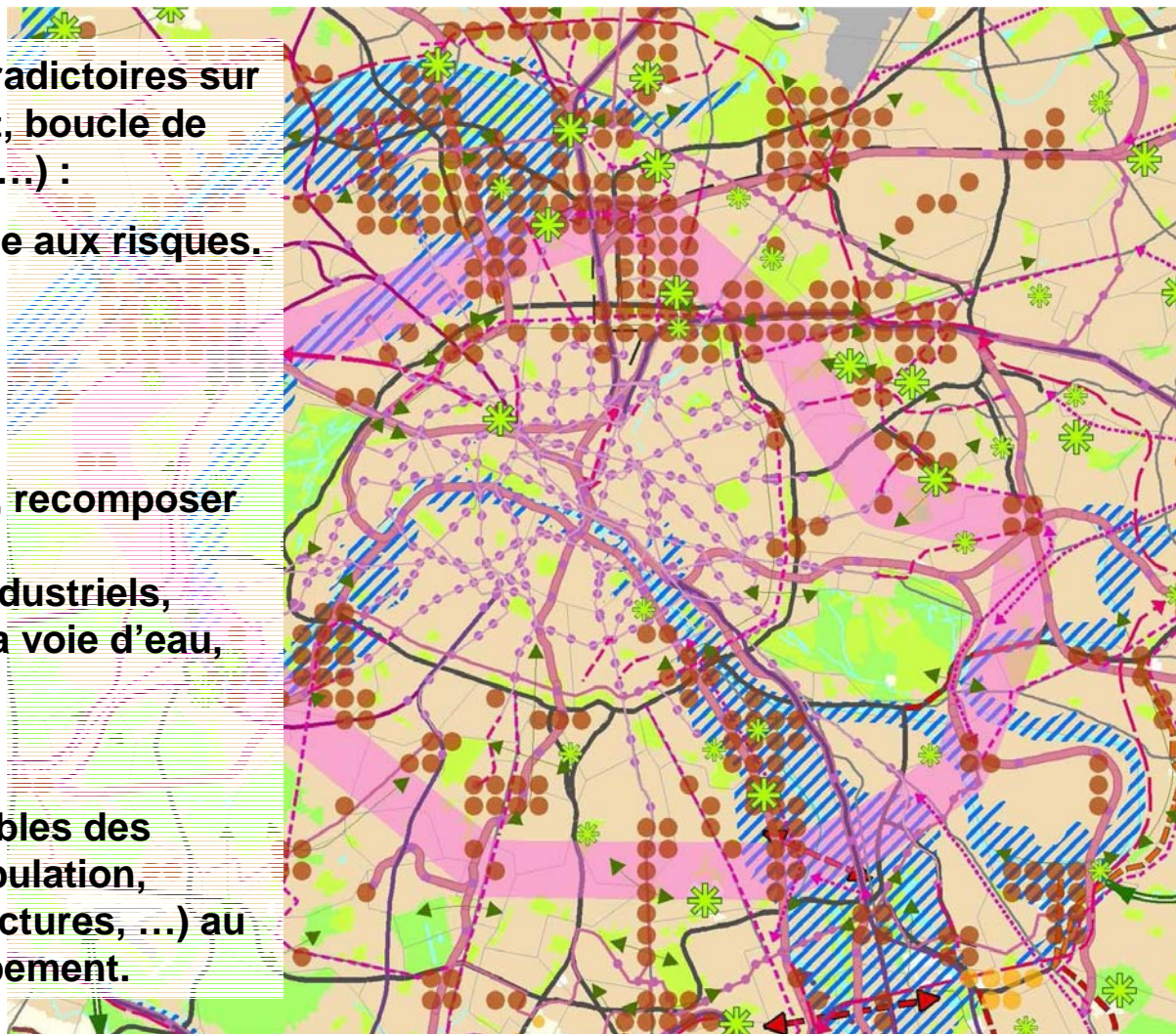
Les enjeux à l'échelle du territoire de l'agglomération centrale

- Des enjeux apparemment contradictoires sur certains territoires (Seine-Amont, boucle de Gennevilliers, vallée de la Marne...) :

- réduire la vulnérabilité face aux risques.
- maîtriser l'extension de l'agglomération.

- Reconstruire la ville sur la ville, recomposer de la zone dense... : mutation et requalification d'anciens sites industriels, largement implantés le long de la voie d'eau, en zone inondable...

- Une forte augmentation prévisible des enjeux en zones inondables (population, économie, équipement, infrastructures, ...) au regard des objectifs de développement.



Vulnérabilité systémique...

Définir la vulnérabilité à grande échelle (quartier, équipement, bâti, parcelle...) :

- **Les facteurs « intrinsèques » :**

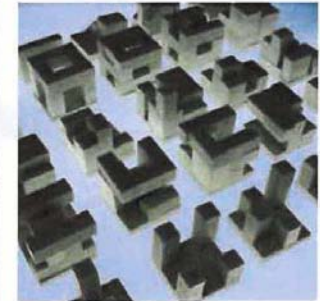
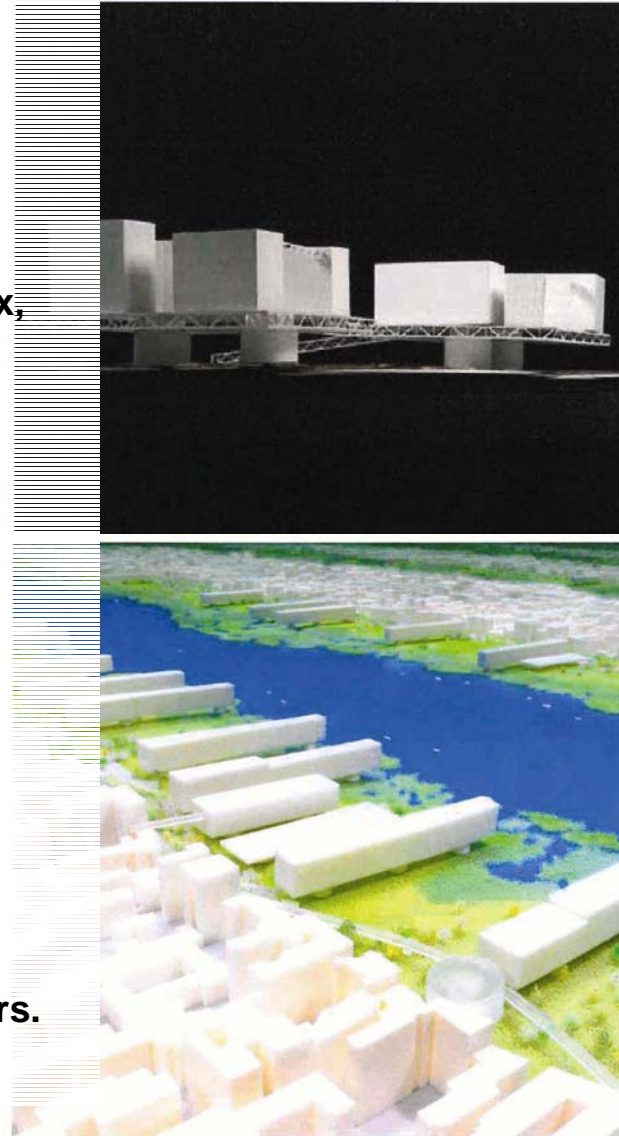
- Position par rapport à l'aléa (exposition).
- Caractéristiques du bâti : formes, matériaux, fonctionnalités... (fragilité).
- Nature des occupants.

- **Les facteurs « externes » :**

- Accessibilité, échange.
- Alimentation (énergie, communication, fonctionnement....).
- Impacts extérieurs (pollution...).

Le facteur « nombre » pour une échelle intermédiaire :

- Gestion de crise et organisation des secours.
- Après-crise.



© Equipe LIN

Quelle prise en compte du risque inondation dans l'aménagement ?

- **Etre innovant dans l'aménagement en zone inondable : quel urbanisme, quelles formes urbaines sont les mieux adaptées... pour orienter l'urbanisation vers des systèmes moins générateurs de risques.**

- **Mais aussi....**

- **Réduire la vulnérabilité de l'existant (secteur économique, équipements publics, habitat...).**

- **Participer à une culture du risque (partage de la connaissance...).**



© DREIF/GOBRY

Améliorer, partager la connaissance

- La Directive inondation.... (directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation) :
 - Transposition en cours dans le droit français
 - De l'évaluation préliminaire des risques (12/2011) aux plans de gestion des risques inondations (12/2015).
 - 3 scénarios : probabilité faible (événements extrêmes), moyenne (centennale), forte.
- Un outil de partage de la connaissance en Ile-de-France à destination des acteurs de l'aménagement et des risques : Visiau-Risques



© DREIF/GOBRY

